
Nombre de membres

en exercice: 11

Séance du jeudi 04 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le quatre mars l'assemblée régulièrement convoquée le 24 février 2021, s'est réunie sous la présidence de Philippe RODRIGUE.

Présents : 10

Votants: 10

Sont présents: Philippe RODRIGUE, François LAROZA, Jean-Luc SOULHOL, Sylvie DAYMA, Philippe LAFAGE, Mathias MAZET, Jean-Baptiste ROY, Michel DELMAS, Marie LANDES, Sonia BAPST

Représentés:

Excuses: Magalie PESTEIL

Absents:

Secrétaire de séance: Sonia BAPST

Ordre du jour:

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2021

Vote du Compte de Gestion de la commune - année 2020

Vote du Compte Administratif Année 2020

Affectation des résultats de l'année 2020

Affaires diverses

Approbation du PV de la séance précédente

Après en avoir eu lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 18 Février 2021.

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION - Année 2020 - DE 2021_005

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe RODRIGUE, Maire :

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - Année 2020 - DE 2021_006

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur François LAROZA, 1er adjoint au Maire;

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Philippe RODRIGUE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	934.08			82 328.21	934.08	82 328.21
Opérations exercice	16 382.71	25 716.70	145 627.81	188 411.73	162 010.52	214 128.43
Total	17 316.79	25 716.70	145 627.81	270 739.94	162 944.60	296 456.64
Résultat de clôture		8 399.91		125 112.13		133 512.04
Restes à réaliser	15 404.00				15 404.00	
Total cumulé	15 404.00	8 399.91		125 112.13	15 404.00	133 512.04
Résultat définitif	7 004.09			125 112.13		118 108.04

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à l'unanimité.

Objet: AFFECTATION DES RESULTATS de l' Année 2020 - DE 2021 007

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 ;
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 125 112.13 €** ;
- décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	82 328.21
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	11 670.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	42 783.92
Résultat cumulé au 31/12/2020	125 112.13
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	125 112.13
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	7 004.09

Solde disponible affecté comme suit:

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)

118 108.04

B.DEFICIT AU 31/12/2020

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

AFFAIRES DIVERSES

*** Fresque :**

Rendez-vous sera pris le 6 mars à 11h00 avec la locataire afin de voir la fresque dessinée sur les murs du préau de l'ancienne école, et décider de la conserver, la modifier ou la supprimer.

*** Décharges à Carbonnières :**

Considérant le fait que la commune paie les impôts fonciers de la section de Fontalba, il est convenu d'installer un deuxième panneau d'interdiction de déposer et faire brûler des ordures ou déchets verts.

*** Miroir routier à Martignac :**

Le principe d'installer un miroir routier au carrefour de "Lavayssière - Martignac" est approuvé mais engage la responsabilité de la commune.

Site INTERNET :

Le site étant obsolète, il est décidé de procéder à sa refonte afin de le rénover et d'adhérer à un contrat avec un prestataire pour sa maintenance.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21H30.